

**PÉRIODE D'INSCRIPTION : du 25 août au 21 septembre 2010**

**DOSSIER À DÉPOSER AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE VOTRE LIEU DE DOMICILE ET/OU DU LIEU DE PRATIQUE DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE, DIT « SITE DE RATTACHEMENT »**

**Les secrétariats des sites du « CNRR Toulon Provence Méditerranée » seront ouverts au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (voir affichage horaires de réception de votre site)**

☞ Elève **débutant une discipline non assujettie à un test** ou à un **concours** :

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| ▶ Danse 5-6 et 7 ans   | ▶ Ecriture                    |
| ▶ Phase Initiation Artistique 5 et 6 ans sans discipline instrumentale | ▶ Formation musicale niveau 1 |
| ▶ Initiation 7 ans sans discipline instrumentale                       | ▶ Culture musicale            |
| ▶ Atelier de pratique collective                                       | ▶ Chant Choral                |
| ▶ Musiques anciennes (sauf chant baroque)                              |                               |

☞ Elève provenant d'un **C.R.R.** ou d'un **C.R.D.** uniquement (joindre attestation)

**ATTENTION : Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

**DOCUMENTS A FOURNIR :**

- Le présent dossier dûment complété et signé
- 2 photos récentes
- Pour chacun des élèves concernés, la fiche de renseignement et la fiche d'engagement.
- Pour justifier sa qualité de « résident TPM » : un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (photocopie facture soit LOYER, EDF, EAU, ou TEL FIXE (portable exclu) ou échéancier annuel.
- Pour justifier sa qualité de « non imposable » : une photocopie de l'avis de non imposition des parents ou de l'élève sur les revenus de l'année 2008.
- Pour justifier sa qualité d' « étudiant » (université, grandes écoles...) : le justificatif du paiement des droits d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur à fournir avant le **20 décembre 2010**.
- Un certificat médical de non-contre-indication daté de moins de 4 mois pour les disciplines suivantes : Danse, Arts du cirque.
- Pour les élèves de 16 à 28 ans révolus : une photocopie de l'attestation de sécurité sociale.

**RESERVE A L'ADMINISTRATION**

Nom et Prénom Chef de famille	
Nom et Prénom élève	
Nom et Prénom élève	

Enregistré le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2010 Par : M. \_\_\_\_\_ Site de : \_\_\_\_\_

Frais de dossier de 25€ :  par chèque  par C.B.  en espèces

## DROITS D'INSCRIPTIONS ANNUELS ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011

DROITS DE SCOLARITÉ  TOUS CURSUS MATIÈRE PRINCIPALE (1)	RÉSIDENTS TPM (2)		RÉSIDENTS hors TPM				DÉCOMPTÉ DES SOMMES DUES	
			VAR		HORS VAR			
	Tarif 2010/11	Tarif 2010/11 NI (3)	Tarif 2010/11	Tarif 2010/11 NI (3)	Tarif 2010/11	Tarif 2010/11 NI (3)	Nbre	Total ligne
<b>FRAIS DE DOSSIER PAR FAMILLE (9) (Non remboursables)</b>	25 €						1	25 €
<b>Tarif 1<sup>er</sup> enfant</b> (aîné de la famille) Nom prénom .....	150 €	75 €	250 €	125 €	350 €	175 €		
<b>Tarif 2<sup>ème</sup> enfant</b> Nom prénom .....	120 €	60 €	200 €	100 €	300 €	150 €		
<b>Tarif (par enfant) à partir du 3<sup>ème</sup> enfant</b> Nom prénom..... Nom prénom..... Nom prénom.....	90 €	45 €	180 €	90 €	280 €	160 €		
<b>Tarif enfant par discipline supplémentaire Musique, Danse, Théâtre et Arts du Cirque (4)</b>	70 €	35 €	140 €	70 €	200 €	100 €		
<b>TARIF ETUDIANT (6)</b> ( <i>justificatif obligatoire avant le 20/12/10</i> )	110 €		150 €		175 €			
<b>TARIF ADULTE (5)</b>	220 €	110 €	300 €		350 €			
<b>TARIFS ADULTES SPECIFIQUES AUX - élèves en 3<sup>ème</sup> cycle spécialisé, perfectionnement et DEM en cours d'emploi (toutes disciplines)</b>	150 €	75 €	250 €	125 €	350 €	175 €		
<b>Tarif adulte par discipline supplémentaire Musique, Danse, Théâtre et Arts du Cirque (4)</b>	120 €	60 €	190 €		235 €			
<b>TARIF PAR ATELIER DE PRATIQUE COLLECTIVE (7)</b>	70 €		140 €		200 €			
<b>TARIF ATELIER CHANT CHORAL (8)</b>	50 €		100 €		150 €			
<b>DROIT D'ENTREE PAR CONCOURS (10)</b>	15 €							
<b>DROIT ACCES TEST D'ENTREE (11)</b>	15 €							
<b>SOUS TOTAL MONTANT DÛ PAR LA FAMILLE</b> (Sous réserve des cours suivis de manière effective)								

**(1) Possibilité de suivre des ateliers dans la limite de 2 au maximum, en dehors de la discipline dominante et des matières complémentaires qui la caractérisent. A partir du 3<sup>ème</sup> atelier, le tarif « atelier de pratique collective » sera appliqué au redevable.**

**(2) Est considéré comme résident TPM :** toute personne qui a son domicile principal situé sur le territoire de la communauté d'agglomération, sous réserve de produire un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois : quittances loyer, EDF, gaz, eau, téléphone d'un fixe.

**(3) Tarif non imposable :** les familles ou, le cas échéant, l'élève majeur fiscalement indépendant, non assujetti (es) à l'impôt sur le revenu (montant net pris en considération avant corrections), pourront bénéficier d'un abattement de 50% sur les tarifs, en fournissant obligatoirement un justificatif du centre des impôts afférent sur les revenus de l'année N – 2 (**soit 2008**).

**(4) Est considéré comme une discipline supplémentaire :** toute discipline suivie en sus de celle pratiquée à titre principal (en dehors des matières complémentaires à la discipline dominante) en Musique, Danse, Théâtre et Arts du Cirque.

**(5) Est considéré comme adulte**, tout élève ayant plus de 18 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2010 (**sauf pour les élèves en 3<sup>ème</sup> cycle spécialisé, en perfectionnement et DEM en cours d'emploi : voir tarif adulte spécifique**)

**(6) Est considéré comme étudiant**, tout élève inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur (post baccalauréat) justifiant sa qualité d'étudiant par une attestation de paiement d'inscription **AVANT le 20 décembre de l'année scolaire en cours**. Dans le cas contraire, le tarif adulte s'appliquera.

**(7) Tarif par atelier de pratique collective seule EN DEHORS DE TOUTE AUTRE INSCRIPTION** ; une liste précisera les cours collectifs qui feront l'objet de cette tarification.

**(8) Tarif spécifique à l'atelier de chant choral suivi seul par un élève mineur ou par un adulte.**

**(9) Frais de dossier (non remboursables), droit payable lors du dépôt du dossier.**

**(10) Concours d'entrée (non remboursable), droit payable lors du dépôt du dossier** : paiement des droits par concours.

**(11) Test d'entrée (non remboursable), droit payable lors du dépôt du dossier** : tarif forfaitaire dans la limite de 2 tests au maximum.

<b>LOCATION INSTRUMENT</b>	1 <sup>ère</sup> année	<b>100 €</b>	Nom Prénom :..... Nom Prénom :..... Nom Prénom :.....		
	2 <sup>ème</sup> année	<b>200 €</b>	Nom Prénom :..... Nom Prénom :..... Nom Prénom :.....		
	3 <sup>ème</sup> année	<b>280 €</b>	Nom Prénom :..... Nom Prénom :.....		
	4 <sup>ème</sup> année	<b>400 €</b>	Nom Prénom :..... Nom Prénom :.....		
	5 <sup>ème</sup> année	<b>600 €</b>	Nom Prénom :..... Nom Prénom :.....		

**TOTAL GENERAL DÛ PAR LA FAMILLE**

**Location d'instrument aux élèves** : Des tarifs différents sont proposés jusqu'à la 5<sup>ème</sup> année (voir conditions contractuelles en sus du tarif applicable).

**Au-delà de la 5<sup>ème</sup>, il n'y a plus de possibilité de location.**

**En cas de réorientation** : l'élève qui changerait d'instrument, aura la possibilité de bénéficier de l'application du 1<sup>er</sup> tarif une seule fois au cours de sa scolarité.

**En fonction de l'évolution de la morphologie de l'élève** : selon le ou les cas, l'élève aura la possibilité de bénéficier de l'application du 1<sup>er</sup> tarif, une seule fois au cours de sa scolarité.

**Le montant de la location est dû pour l'année scolaire (voir dates possibles de prises d'effet précisées dans le tableau ci-dessus)** : quelque en soit la date de prise d'effet, il ne pourra pas être restitué, même si l'élève renonce en cours d'année scolaire à l'utilisation de l'instrument qu'il a loué.

**Toute location fera l'objet de l'établissement d'un contrat de location prévu à cet effet** : la durée du contrat de location est limitée à une année scolaire, renouvelable selon les modalités prévues à cet effet, sous réserve de disponibilité du stock d'instruments et de nécessité absolue de procéder par l'administration à une révision complète de l'instrument concerné.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom, prénom du redevable qui procèdera au règlement :			
N° de police Assurance		Compagnie d'assurance	

## RESPONSABLE LÉGAL 1 ou ELEVE MAJEUR

Nom				Prénom			
Civilité	Mlle	Mme	M.	Situation familiale (marié, divorcé, célibataire...)			
Profession				Code socio-professionnel			
Adresse	Numéro			Rue			
	Complément 1						
	Complément 2						
	Code postal			Ville			
Tél domicile			Tél pro			Mobile	
E-Mail			@		.	Télécopie	
Ce responsable est aussi élève    oui            non							
Qualité (père/mère/tuteur...)							
Payeur	oui	non	A prévenir	oui	non	Accompagnateur	oui    non

## RESPONSABLE LÉGAL 2 (le cas échéant)

Nom				Prénom			
Civilité	Mlle	Mme	M.	Situation familiale			
Profession				Code socio-professionnel			
Adresse	Numéro			Rue			
	Complément 1						
	Complément 2						
	Code postal			Ville			
Tél domicile			Tél pro			Mobile	
E-Mail			@		.	Télécopie	
Ce responsable est aussi élève    oui            non							
Qualité (père/mère/tuteur...)							
Payeur	oui	non	A prévenir	oui	non	Accompagnateur	oui    non

Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance des termes du présent dossier de réinscription pour l'année scolaire 2010/11 et m'engage à respecter les conditions de tarification et de paiement.

Fait à ..... le ...../...../2010

mention « lu et approuvé » et signature de l'élève majeur et ou de son représentant légal :